lycée X. Bichat

PARCOURS AVENIR

CONVENTION DE MINI STAGE

(aucun accueil sans convention préalable)

RETOUR par télécopie au 04 74 75 99 62 ou par courrier électronique en format pdf à ce.0010032e@ac-lyon.fr
Affaire suivie par Mme BOISSET, du secrétariat élèves et Mme VANOTTI, DDFPT

Etablissement d'accueil :

Lycée polyvalent Xavier Bichat
Section d'Enseignement Professionnel (S.E.P.)
Avenue du lac
01130 Nantua
Tél.: 04 74 75 99 68 - Fax : 04 74 75 99 62
Site: xavier-bichat.elycee.rhonealpes.fr/

Etablissement d'origine :

Elève stagiaire :

NOM et Prénom :

Classe Date de naissance :

Tél. portable élève :

Tél. portable Resp. légal :

Cochez le type de formation actuellement suivie :

o 3ème d'enseignement général
o 3ème Prépa Métiers
o 3ème d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA-EREA)
o 2nde générale et technologique
o Autre. Précisez : .....

L'élève devra être muni de la convention originale lorsqu'il se présentera au lycée Xavier Bichat.

Cochez la date envisagée :

☐ **Mercredi 22 mars 2023 8h-12h**

☐ **Mercredi 29 mars 2023 8h-12h**

⚠ Prévoir de quoi s'attacher les cheveux
Avoir les ongles courts sans vernis

Découverte des sections :

- **Bac pro Accompagnement Soins et Services à la Personne**
- **Bac pro Animation Enfance Personnes Agées**
- **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance**

Les parties conviennent de la participation de l'élève-stagiaire au mini-stage pour la formation cochée ci-dessus. Par leur signature, elles acceptent sans restriction les règles ci-dessous :

L'élève-stagiaire n'est pas autorisé(e) à quitter le lycée pendant la durée du mini-stage, y compris en cas d'absence d'un professeur.

L'élève-stagiaire se doit de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Le meilleur comportement est attendu de sa part. En cas de manquement, une punition scolaire ou une sanction disciplinaire pourra être demandée par son établissement d'origine.

La vie scolaire du lycée est chargée de l'accueil et de contrôle de l'élève-stagiaire, les professeurs du relevé de présence. Toute initiative de sa part nécessite l'accord préalable de la conseillère principale d'éducation (CPE), sans lequel le lycée dégage sa responsabilité.

Le responsable légal de l'élève-stagiaire :

NOM : Prénom :
Date : Signature :

Le chef d'établissement de l'élève-stagiaire :

NOM : Prénom :
Date : Signature :

L'élève-stagiaire :

NOM : Prénom :
Date : Signature :

Le Proviseur du lycée Xavier BICHAT :

NOM : Prénom :
Date : Signature :

La ½ journée Portes Ouvertes aura lieu le samedi 25 mars de 8h30 à 12h00